*Une image contenant texte, clipart

Description générée automatiquement*

Paris, le 15 décembre 2022,

**La filière bois et ameublement en mouvement**

A l’issue du Conseil d’Administration du CODIFAB, **Cécile Cantrelle**, 43 ans, codirigeante d’un des leaders européens du meuble et de l’aménagement de la maison, Alpagroup, a été élue à l’unanimité **Présidente du CODIFAB**.

Forte d’une expérience acquise au service du développement de l'industrie, et de la filière bois en particulier, Cécile Cantrelle, porte les ambitions d’une nouvelle génération de femmes et d’hommes entrepreneurs qui créent les nouveaux codes de l’industrie en alliant ancrage industriel territorial, valeurs humaines et engagement durable.

A la présidence du CODIFAB, Cécile Cantrelle saura valoriser les quelques 200 actions et initiatives portées chaque année par le CODIFAB avec ses 8 organisations professionnelles représentant près de 4200 PME/ETI et plus de 15 000 artisans de l’industrie de l’ameublement et du bois.

*« J’ai la chance de travailler dans un secteur clef pour offrir aux générations futures une planète prometteuse d’avenir. Le bois et l’ameublement sont des vecteurs essentiels des transitions positives pour notre économie et notre société. »*

Petite fille de menuisier, Cécile Cantrelle est Ingénieure en Génie Civil (études menées en France, au Canada et aux USA) et diplômée d'un master dans les énergies renouvelables. Après des expériences professionnelles techniques, commerciales et d’encadrement, elle préside Alsapan depuis 2014, l'entreprise familiale dont elle a diversifié les produits et conquis de nouveaux marchés à l'international, notamment par des joint-ventures.

Depuis janvier 2022, Cécile Cantrelle co-dirige le groupe Alpagroup.

Cécile Cantrelle, succède à Dominique Weber nommé le 5 décembre 2022 , Président du Comité Stratégique de Filière Bois par le ministère de l’Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, et par le Conseil National de l’Industrie.

Cécile Cantrelle occupe également les fonctions de Membre du Conseil National de l'Industrie ; Membre du Conseil de la Mixité ; Administratrice de l'éco-organisme Eco-mobilier ; Trésorière adjointe du Club ETI Grand-Est ; Administratrice de l'Ameublement Français

**Le CODIFAB**

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l’Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d’intérêt général en faveur des fabricants français de l’ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, …). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles

[](http://www.uipp.fr/)[L'Ameublement Français](https://www.ameublement.com/)[Une image contenant texte

Description générée automatiquement](https://www.unama.org/)[](https://www.uicb.pro/)[](https://www.ufme.fr/)[](https://www.capeb.fr/)[](http://www.umb.ffbatiment.fr/)[](http://www.uipc-contreplaque.fr/)

Les actions collectives ont pour objectif d’accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l’innovation et des nouvelles technologies, l’adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l’ensemble de la profession. [](http://www.ufme.fr/)[](http://www.uipc-contreplaque.fr/)[](http://www.uipp.fr/)[](http://www.umb.ffbatiment.fr/)[](http://www.batibois.org/)[L'Ameublement Français](http://www.ameublement.com/)[](http://www.capeb.fr/)[](http://www.ufme.fr/)[](http://www.uipc-contreplaque.fr/)[](http://www.uipp.fr/)[](http://www.umb.ffbatiment.fr/)[](http://www.batibois.org/)[L'Ameublement Français](http://www.ameublement.com/)[](http://www.capeb.fr/)

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l’Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l’ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l’article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui contrôlent également leur réalisation.

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l’Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l’ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l’article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui contrôlent également leur réalisation.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

**Contact : Audoin de Gouvion St Cyr – 01 44 68 18 08**

*Une image contenant texte, clipart

Description générée automatiquement*  
120 av. Ledru Rollin, 75011, Paris  
[information@codifab.fr](mailto:info@codifab.fr)  
[www.codifab.fr](https://4htgt.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/qkTyMqEKIUXbbMrpwsMUbooE60YxmYoc8eH8WdJRety6FDFyP3gbzmJ0DvbvVCu5PX3AbmVnKuuK_i6eyWkfyyTVKY3j1jKqBKfpzVuMqIhP6nxtfnTIBgQMJuOByF5bZ2l0YofXqH1vnqdkqzriexDLUAwPpftLRZR4p-Ai4aYPI24DYggNuxpI-U_ruihtTnqNA6I5eROB-N6-W2C6kraIm3Wz5-Af6JRUpItgjJWIRSW_OUqC6bScN7RUd94B2uJrbwu4t-j-MtwwgBK9nOViTFy7_UXKZRFvEzNnSzYJIrpjqSzjoXputnk_tybO7JlPuSHdrak0mYW1M0ruImG_06weE2nupg6xUedlto_bdW6Y2Dqb9Lih6ohUPTL-K5EtsLsFyjQv6vzhqrfcBXQXv_va0Kz5bUoldEbO9mF7r75xPv6BtOeRVQcuVfiwLCRnZS98PI0KkMlbpNhxvTn3OwhkYBeHNdfJLWakjHYOyiFffg-VTrE9tAr9hgl5fV3SNtQQf88zgUqJhN1FS8w1ZHAvqB0YYAilLI9ZZKHPxQmEGL3zS72mrcEtZXSfNi4)